



MALEWA

CONDITIONS GENERALES

Prix

Nos prix sont communiqués sur demande et sont fonction du nombre de personnes mais également du marché car nous nous efforçons de travailler avec des produits frais et de saison et garantissons que tout est fait maison.

Lorsque le prix est proposé par personne, un tarif de 50% dudit prix est pratiqué pour les enfants jusqu'à 12 ans et la quantité ainsi adaptée afin d'éviter le gaspillage alimentaire. Il convient dès lors au client de vous indiquer le nombre d'enfants concernés.

Tous nos prix s'entendent en franc suisse (CHF), hors TVA. Conformément à la loi, les taux TVA suivants sont appliqués :

7.7% aux prestations avec personnel de service

2,5% aux prestations sans personnel de service.

Offre / devis

A la demande du client, un devis est établi conformément à ses souhaits. Sauf indication contraire, notre offre est valable 60 jours à compter de sa date d'émission.

Le devis ne tient pas lieu de réservation, cette dernière n'intervenant qu'après le retour dudit devis et des présentes conditions générales datés et signés.

Chaque offre mise à jour annule la précédente, la date du document faisant foi.

Un acompte de 10% de la valeur totale de la commande vous sera demandé au moment de la confirmation afin de bloquer la date.



Sauf accord particulier, les présentes conditions générales font partie intégrante de toutes les prestations de l'association Malewa Afro Fusion Food

Dégustation

Les dégustations sont possibles pour deux personnes et sont incluses dans la prestation si celle-ci a lieu. Dans le cas où la dégustation ne débouche pas sur la confirmation de la collaboration, elle sera facturée au prix devisé par personne.

Facturation et délais de paiement

Le nombre de convives définitif doit nous parvenir au plus tard 10 jours avant la date de l'événement et servira de base à la facturation finale. Si ce nombre devait être dépassé lors de l'événement, Malewa se réserve le droit de facturer ce dépassement au client.

L'acompte de 10% de la valeur totale de la commande est à régler lors de la confirmation.

Un acompte de 60% de la valeur totale de la commande doit nous parvenir au plus tard 30 jours avant la date de l'événement.

Le solde, équivalant à 30% de la valeur totale de la commande, est à régler au plus tard le jour de l'événement.

Produits - Matières premières

Malewa s'efforce de travailler avec des produits frais et de saison, aussi se réserve-t-elle la possibilité de modifier le menu en fonction de la disponibilité de ces produits.



Sauf accord particulier, les présentes conditions générales font partie intégrante de toutes les prestations de l'association Malewa Afro Fusion Food

Organisation de l'événement

La réservation du lieu de l'événement et le règlement de la location sont aux soins du client, qui, de ce fait, assume toute responsabilité sur les dommages pouvant être occasionnés au lieu par les convives.

Les détails organisationnels tels que lieu, horaires, animation(s) prévue(s), etc. doivent être communiqués à Malewa au plus tard 10 jours avant la date de l'événement.

Annulation

- **Par le client**

L'acompte de 10% versé lors de la confirmation sera acquis à Malewa à titre d'indemnités en cas d'annulation par le client moins de 30 jours avant la date de l'événement.

En cas d'annulation intervenant moins de 10 jours avant la date de l'événement, 70% de la valeur totale de la commande sera acquise à Malewa à titre d'indemnités.

La totalité de la valeur de la commande sera due en cas d'annulation intervenant moins de 48 heures avant la date de l'événement.

- **Malewa**

Toute annulation incombant à Malewa entrainera la restitution de toutes les sommes versées par le client, à l'exclusion de toute autre indemnité.



Sauf accord particulier, les présentes conditions générales font partie intégrante de toutes les prestations de l'association Malewa Afro Fusion Food

Service

Lorsque la prestation comprend le service, le personnel sera engagé pour un minimum de 2 heures. Le nombre de personnes nécessaires au service sera estimé par Malewa afin de garantir le bon déroulement de votre événement.

Le service est facturé au tarif horaire de CHF 30.- par personnel de service, ce prix étant majoré de 25% dès 22h.

Matériel

Lorsque la prestation comprend le service, le matériel-buffet est inclus dans l'offre, notamment les plats réchauds, plateaux, chauffes plats, supports à apéritifs, pinces à ciseaux et autres plats de service.

- Location

Les assiettes, couverts et verres peuvent être loués à un prix (sur demande) fonction de la qualité et de la quantité souhaitée.

Lorsque la prestation de Malewa ne comprend pas le service, le matériel-buffet énuméré ci-dessus peut être loué à un prix (sur demande) fonction de la qualité et de la quantité souhaitée.

Le matériel loué doit être restitué propre et en bon état au plus tard 5 jours après l'événement. Le cas échéant, le nettoyage du matériel restitué sale sera facturé au prix de CHF 50.-/heure.

- Perte et casse

Le matériel perdu ou cassé par le client ou les convives lors de l'événement ou lors de la location sera facturé au client en supplément.



Sauf accord particulier, les présentes conditions générales font partie intégrante de toutes les prestations de l'association Malewa Afro Fusion Food

Boissons et droit de bouchon

A la demande du client, Malewa se charge de fournir et de servir les boissons à un tarif préalablement convenu avec le client.

Lorsque les boissons sont fournies par le client, aucun droit de bouchon n'est demandé lorsque Malewa ne s'occupe pas du service des dites boissons.

Un droit de bouchon pourra être appliqué en fonction des prestations supplémentaires que requiert le service de boissons, notamment le transport, l'entreposage, la réfrigération et l'évacuation des déchets.

Déplacement et transport

Lorsque l'événement a lieu dans un périmètre de 10km autour de Lausanne, aucun frais de déplacement n'est facturé si la commande atteint au moins CHF 100.-.

Au-delà de ce périmètre ou pour une commande inférieure à CHF 100.-, les frais de déplacement sont facturés à raison de CHF 1.- par kilomètre aller/retour et par véhicule. Ces frais comprennent le déplacement du personnel de service ainsi que celui du matériel.

Toutefois, Malewa se réserve le droit d'appliquer un forfait de déplacement jusqu'à CHF 1000.- au maximum en fonction de la destination et/ou lorsque l'ampleur de l'événement le justifie.

Le client devra prévoir une place de parc pour le(s) véhicule(s) de livraison. Le cas échéant les frais de parking seront facturés au client.



Sauf accord particulier, les présentes conditions générales font partie intégrante de toutes les prestations de l'association Malewa Afro Fusion Food

Tri et élimination des déchets

Lorsque la préparation et/ou le service se font au lieu de l'événement, le client met à la disposition de Malewa le matériel nécessaire au tri des déchets.

L'élimination des déchets est à la charge du client. Toute élimination par nos soins sera facturée au prix forfaitaire de CHF 50.-.

Marque Malewa et droit à l'image

Toutes les photos présentes dans ce document ou sur notre site sont la propriété de Malewa. Ces photos ne sont pas contractuelles.

L'utilisation du nom et du logo «Malewa» est assujettie à un accord préalable.

Lors de chaque événement, Malewa est libre de pouvoir présenter son nom de manière claire aux convives.

Réclamations et litige

Toute réclamation sur la prestation fournie devra être effectuée par écrit dans un délai de 24 heures suivant la prestation.

Toute contestation concernant la facture devra être formulée par écrit et ne pourra plus être prise en compte passé le délai de 7 jours après la prestation.

A défaut de règlement amiable, le for juridique est Lausanne et seul le droit suisse est applicable.

Conditions générales lues et approuvées:

Lieu, date et signature :